

COMMUNE DE NURIEUX-VOLOGNAT

Procès verbal du Conseil Municipal du Mercredi 14 mai 2025 à 20h30 en mairie

Présents : ANCIAN Jean Marc, BELLOUZE Daniel, BERGER Arlette, COUDEYRE Ghislain DUSSUC Marie-Hélène, FLAMIN Déborah, GENOUX Michel, JOLY Laurence, MICHEL Rémi, NEYRON Bernard, PERRIER Marie Laure, PICCARD Maxime.

Excusés PERNET Pascale, LOPEZ Marion, MARCHAND Mélanie, NEYRON Bernard (excusé pour retard).

Procuration : PERNET Pascale pour Arlette BERGER

Convocation du 5 mai 2025

Secrétaire de séance : DUSSUC Marie-Hélène

PV du conseil municipal du 15 avril approuvé à l'unanimité

DIA déclaration d'intention d'aliéner,

GREFFERAT Dominique /SHARMA- DAMBRINE Chanakya et Chloé, bâti sur terrain propre 455 AB 57 300 m² en zone UC3C

Le conseil municipal après en avoir délibéré renonce à exercer le droit de préemption

BURGAT Christian -FROUDIERE Eliane /CHAPELUT Elodie bâti sur terrain propre 455 AB 140 1000m² en Zones UC3C et A

Le conseil municipal après en avoir délibéré renonce à exercer le droit de préemption

Personnel

Renouvellement temps partiel 80% Cindy ESCANDE

Renouvellement temps partiel 80 % Maria Dos Santos

Travaux

***Installation d'une Borne rétractable** pour protéger les terrains de foot pour un coût de 4500 € auquel s'ajoute un coût pour l'électricité de 1776 €.

***Eglise de Volognat :**

Sont commandés :

- Un paratonnerre pour un cout de 9270 €
 - Un battant et un coffret (idem à la chapelle de Mornay) pour un cout de 3020.40 €.
 - L'entretien annuel pour un montant de 384 €.
- L'abat-son 6070 € sera commandé l'année prochaine.

***Logement d'urgence :** Le mobilier principal a été acheté.

Les 2 chambres et la douche sont à finaliser.

***Chapelle :** La réunion de reprise des travaux a eu lieu le 13 mai

Plan de financement pour la restauration des décors de la Chapelle de Mornay

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 6 novembre 2024 concernant le choix de l'entreprise Eischlimann pour un montant de 94 615.30 € HT soit 113 538.36 € TTC.

Madame le Maire rappelle l'autorisation de travaux de la DRAC en date du 07 avril 2025 pour la restauration des décors.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin d'approuver le plan de financement pour solliciter l'octroi de subventions auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes, de Haut-Bugey Agglomération et du Département de l'Ain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le plan de financement prévisionnel suivant pour les travaux : 94 500.00 € HT soit 113 538.00 € TTC

<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
NATURE	MONTANT HT	%	NATURE	MONTANT	% (sur le montant TTC)
<i>TRAVAUX</i>	94 615.30 € HT	100.00 %	Région Auvergne Rhône-Alpes	28384.59€	25.00 %
	113 538.36 € TTC				

		100.00 %	Département	28384.59€ €	25.00 % (Représente 30% du montant HT des travaux)
			Etat	33115.35€	29.17 % (Représente 35% du montant HT des travaux)
			A la charge de la commune	23 653.47 €	20.83 %
Total	94 615.30 € HT 113 538.36 € TTC	100 %	Total	113 538.36 € € TTC	100 %

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter l'octroi de subventions auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes, de Haut-Bugey Agglomération et du Département de l'Ain.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Plan pour la tranche optionnelle 02 concernant la restauration du cellier

Madame le Maire rappelle la délibération du 04 aout 2021 concernant le choix des entreprises pour la tranche optionnelle 02 de la restauration de la chapelle de Mornay et de son cellier pour un montant de 138 369.29 € HT soit 166043,15 € TTC.

Madame le Maire indique qu'il convient d'approuver le plan de financement ci-dessous afin de solliciter l'octroi de subventions auprès de la DRAC (Etat), du département de l'Ain et de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le plan de financement prévisionnel suivant pour les travaux :
138 369.29 € HT soit 166 043.13 € TTC

<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
NATURE	MONTANT HT	%	NATURE	MONTANT	% (sur le montant TTC)
<i>TRAVAUX</i>	138 369.29 € HT	100.0 0 %	Région Auvergne Rhône-Alpes	41 510.78 €	25.00 % (Représente 30% du montant HT des travaux)
	166 043.15 € TTC	100.0 0 %	Département	23 627.93 €	14.23 %
			Etat	55 347.70 €	33.33 % (Représente 35% du montant HT des travaux)
			A la charge de la commune	45 556.74 €	27.44 %
Total	138 369.29 € HT 166 043.15 € TTC	100 %	Total	166 043.15 € TTC	100 %

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter l'octroi de subventions auprès de l'Etat (DRAC), de la région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de l'Ain.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

***Forêt**

Le 5 mars 2025 le conseil municipal avait acté le programme d'action de plantation pour la forêt communale

Suite aux modifications de calcul du nombre de tonnes de CO2 stockées dans le cadre de la subvention « Label bas carbone », les essences plantées sur les parcelles 3/8/9 ferait passer le montant subventionné total de 80% à 60%. Un programme modificatif est présenté.

Les parcelles 3/8/9 ne seront plus subventionnées par « Label bas carbone » mais par le biais de « France Nation verte » subventionnées à 100%.

Seules les parcelles 11 et 43 restent inscrites « Label Bas Carbone » et resteront subventionnées à hauteur de 80 %.

De ce fait, le programme de plantation des parcelles 3/8/9 « France nation verte » devra passer par un appel d'offres.

L'avance de trésorerie à prévoir jusqu'en 2028 est présentée, la subvention totale sera de 100%

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **CONFIE** à l'ONF le lancement du dossier
- **ACCEPTE** le plan de financement par le biais du dispositif « Label bas Carbone » pour les parcelles 11 et 43
- **ACCEPTE** le plan de financement pour les parcelles 3/8/9 par le biais du dispositif « France nation verte »
- **DIT** qu'un appel d'offres sera organisé pour le dispositif « France nation verte » avec une visite obligatoire sur place le 26 mai 2025,

Un retour des plis pour le 6 juin 2025.

L'attribution du marché aura lieu le 16 juin 2025.

La commune bénéficiera d'une subvention de 80% sur le montant de 86900 € « Label bas Carbone »

Et de 100% sur un montant de 75150 € HT « France nation verte »

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents

Haut Bugey Agglomération

*CR Réunion de démarrage étude assainissement.

*Amélioration de la qualité du service eau HBA, une campagne de recherche de fuite sur les réseaux d'eau potable de la commune de Nurieux-Volognat va être mise en place

Cette recherche de fuite est rendue difficile par le « bruit » que génère le débit permanent des fontaines raccordées au réservoir.

Les conditions idéales pour mener cette enquête seraient de couper l'approvisionnement des fontaines pour une durée maximale de 2 semaines.

Accord de la commune transmis.

Il y aura un affichage panneaux lumineux et panneau Pocket

*Projet santé AIN et HBA, la commune n'a pas reçu le montant de participation

Divers

***Très belle cérémonie du 8 mai grâce aux enfants et enseignants.**

***Informations SAFER**

BELLOUZE /MS INVEST 38 a
455 ZC 43 et 455 ZC 44

REVOY/COMMUNE 6a 34 ca
C 0357 1€

***Bilan de gestion**

L'indice de pilotage est en progression

La capacité d'autofinancement est supérieure à la moyenne nationale et départementale.

La taxe d'aménagement sur la commune est très faible par rapport à l'ensemble du département. Une réflexion pourrait être engagée sur ce sujet.

***Plan communal de sauvegarde** : réunion en Visio prévue mercredi 2 juillet à 19h avant le conseil municipal.

***De nouveaux encombrants** (plaques de toiture) déposés à Volognat.

*Ateliers de concertation pour l'étude de **bon fonctionnement rivière Ain**

Mercredi 21 mai de 14h à 16h30 à bibliothèque de CIZE.

***Travaux d'élagage** nécessaires au bon fonctionnement de la ligne à haute tension

63 KV BROU -LA CLUSE -FLEYRIAT

*Un arbre dangereux a été signalé mais il se trouve sur la commune de Béard-Geovreissiat.

***Analyses d'eau** du 28/04/2025 à Nurieux à la mairie et à la station ainsi qu'au hameau de Vers.

Eau respectant les limites et les références de qualité bactériologique fixées par l'arrêté du 11 janvier 2017 pour les paramètres mesurés.

Eau respectant les références de qualité physico-chimiques fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres mesurés.

***Groupement paroissial** Nantua, St martin la combe du Val, Montréal et Izernore.

*Chiffre clés de la **défense 2024**

*AG ADAPA le 2 juillet à 16 h 30 à PERONNAS.

*Signalement d'un lampadaire chemin de Tréboyant non éclairé et sans numéro.

*Container à verres à Berthiand à vider. Haut-Bugey Agglomération sera averti.

* Question d'un élu concernant le problème individuel d'un habitant. Comme indiqué dans le règlement du Conseil municipal (article 5), les questions posées lors des séances du Conseil Municipal ne peuvent porter que sur des questions d'intérêt général et qui concernent l'activité de la commune et de ses services.

* Prochain Conseil Municipal le mercredi 11 juin 2025.

*Conseil Municipal le 2 juillet à 19h avec une réunion en visio sur le plan communal de sauvegarde.